

L'honorable M. McDonald s'est approché de la Table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président a informé le Sénat que l'honorable M. McDonald a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

Les pétitions suivantes sont présentées :—

Par l'honorable M. Blain :—

William Henry Coulson, Toronto, Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marion Coulson.

Par l'honorable M. De Veber :—

Royland Stanley Morrison, Toronto, Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Katleen Loretta Marie Morrison.

Par l'honorable M. White (Pembroke) :—

Ethel Edna Denning, Toronto, Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frederick G. C. Denning.

Par l'honorable M. White (Inkerman) :—

Maria Martin Morel, Montréal, Québec; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alfred Morel.

Par l'honorable M. Bennett :—

William John Bell, de la ville de Walkerville, Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ethel Florence Bell.

Par l'honorable M. Fisher :—

Mary Elizabeth Leonard, de la ville de Hanover, dans le comté de Grey, Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Samuel C. Leonard.

Par l'honorable M. McHugh :—

*The Thousand Island Railway Company*, et *The Oshawa Railway Company*.

Par l'honorable M. Pope :—

Les Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée, des Territoires du Nord-Ouest.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

La *James MacLaren Company, Limited*, demande l'adoption d'une loi qui augmente son capital-action et son pouvoir d'emprunt.

Lansing Belmont Campbell et d'autres, de Toronto, demandent une charte sous le nom de *Fidelity Canada of Canada*.

L'honorable M. Béique, du Comité permanent des débats et des comptes rendus, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit :—